

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet a pour objectif le développement de liaisons douces inter-villages (vélos et piétons) afin de favoriser les déplacements à pied et à vélo sur la commune de La Bruyère.



En effet, à l'heure actuelle, les déplacements par modes actifs entre les sept villages de l'entité sont difficiles et peu sécurisés. La prédominance de la voiture dans les habitudes de déplacements des habitants contribue à limiter l'usage des modes doux, même si le trajet porte sur de petites distances. Or, la plupart des villages ne sont pas distants de plus de 5km les uns des autres, ce qui est une distance jugée praticable à vélo. Le renforcement des connexions inter-villages pour les modes doux favoriserait l'utilisation des modes alternatifs à la voiture, contribuant ainsi au développement de pratiques de mobilité durable dans la commune.

Plusieurs fiches-projet du PCDR permettent de prendre en compte les problématiques particulières de la mobilité douce liées à la sécurité, aux déplacements quotidiens utilitaires, à la mobilité des jeunes, à l'intermodalité et au tourisme :

- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

Leur mise en œuvre permettra de mettre en place un réseau de circulation modes doux structurant au niveau du territoire communal qui reliera tous les villages entre eux. Grâce à ce projet, ce nouveau réseau pourra être complété par des liaisons supplémentaires entre les divers itinéraires.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, le groupe de travail Sentiers de la Maison de la Mémoire Rurale signale que le réseau de chemins existants pourrait être grandement amélioré grâce à l'aménagement de petits tronçons supplémentaires.

Le projet permettra de compléter encore le réseau de chemins et de pistes modes doux mis en place et d'améliorer son efficacité. Pour cela, le présent projet se basera utilement sur :

- l'expérience des utilisateurs du réseau modes actifs, qui sera essentielle pour juger des meilleurs aménagements à réaliser.
- le Plan Communal de Mobilité, qui assurera la cohérence des aménagements à réaliser et permettra d'avoir une vue d'ensemble de la mobilité à La Bruyère.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement de liaisons pour modes doux entre les villages de La Bruyère est en adéquation avec la volonté de la commune de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur son territoire.

Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme :

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Actuellement, les aménagements existants pour modes doux présentent encore des faiblesses. Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...), mais ces aménagements n'offrent pas de liaison entre les villages. La N4 et la N922 sont équipées de pistes cyclables. Toutefois, vu la charge de trafic importante, ces pistes restent peu sécurisantes.

Dans son ensemble, le PCDR contribue à insuffler un nouvel élan à la dynamique communale en matière de mobilité en intégrant divers projets qui ont pour but la promotion des modes actifs, à savoir :

- I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune

LOCALISATION

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voiries régionales et communales.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Par le développement des réseaux de circulation destinés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture, la Commune fait preuve de son engagement dans une politique de mobilité durable. S'agissant de plus de mesures visibles qui portent sur l'espace public, de tels aménagements contribuent au rayonnement de la politique communale vers l'extérieur et assoient son rôle exemplatif en matière de développement durable.
- Le projet contribuera à réduire le nombre de déplacements effectués en voiture, en faveur des modes doux, et permettra ainsi de limiter les émissions de CO₂ liées à la circulation automobile. Les habitants de La Bruyère seront davantage incités à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui contribuera à façonner des gestes de mobilité durable chez les individus.
- Un réaménagement de la voirie qui donne une place aux piétons et aux cyclistes participe à un partage plus égal de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

- La sécurisation des piétons et des cyclistes est une préoccupation centrale du projet. Un de ses objectifs est de faciliter et de sécuriser les trajets vers les centres de villages pour ces usagers.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- L'état d'avancement des projets touchant à la promotion des modes durables et la cohérence entre eux :

I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire

I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)

I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune

- la création de chaque itinéraire doit s'intégrer dans un réseau d'itinéraires pour modes doux

ETAT DU DOSSIER

Le groupe de travail voies lentes a réalisé un travail de préparation du projet par l'identification des itinéraires et l'identification de points noirs sur ces itinéraires, repris dans les fiches projet II.5 et II.6. Le projet s'appuiera sur ce travail et viendra compléter les propositions des habitants.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions polluantes par une moindre utilisation de la voiture	Meilleure qualité de l'air dans la commune
Promotion des modes de déplacement durables	Préférence des habitants pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation des centres d'activités commerciales par une réduction du trafic automobile qui les traverse	Dynamisation des activités commerciales, de l'HORECA et de toutes les activités liées au tourisme grâce à une clientèle attirée par un environnement urbain plus agréable

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Une mobilité facilitée pour l'ensemble des habitants de la commune
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Une meilleure utilisation de l'espace public par les habitants grâce à un cadre de vie plus accueillant
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs	Sans objet
Un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers	Sans objet

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation du patrimoine culturel et naturel de la commune grâce à la promotion de modes de déplacements doux qui invitent à la découverte de son entourage	Conscientisation des habitants de la qualité du bâti et du paysage qui les entourent